

ANNEXE N° 1-3

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
 SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BCRC

Référence : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....  
 Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
 (Jort N° ..... du .....)

Organisme : Mission Diplomatique ou Consulaire Tunisienne concernée  
 Domaine de la prestation : Les opérations de chancellerie  
 Objet de la prestation : Les documents de voyage : prorogation de passeport

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

- 1- Que le requérant soit de nationalité tunisienne.
- 2- Qu'il soit résident régulier dans la circonscription consulaire
- 3- Accord des autorités tunisiennes compétentes le cas échéant

PIECES A FOURNIR

- 1- Deux photos d'identité
- 2- Copie de la carte de séjour
- 3- Copie de la carte de travail le cas échéant
- 4- Copie de la carte d'identité nationale
- 5- Certificat de scolarité ou d'inscription universitaire le cas échéant
- 6- Autorisation paternelle le cas échéant
- 7- Carte d'immatriculation consulaire
- 8- Droits de chancellerie
- 9- Deux formulaires délivrés par le service consulaire

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Présentation du dossier - Examen du dossier - Prorogation du passeport	-La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée -Les autorités tunisiennes compétentes	- Selon le cas

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Selon le cas

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- 1- Loi n°75-40 du 14 mai 1975 relative aux passeports et documents de voyage
- 2- Les circulaires réglementant la question

ANNEXE N° 1-4

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
 SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BCRC

Référence : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....  
 Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
 (Jort N° ..... du .....)

Organisme : Mission Diplomatique ou Consulaire Tunisienne concernée  
 Domaine de la prestation : Les opérations de chancellerie  
 Objet de la prestation : Les documents de voyage : renouvellement de passeport

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

- 1- Que le requérant soit de nationalité tunisienne.
- 2- Qu'il soit résident régulier dans la circonscription consulaire
- 3- Accord des autorités tunisiennes compétentes le cas échéant

PIECES A FOURNIR

- 1- L'ancien passeport
- 2- Trois photos d'identité
- 3- Copie de la carte de séjour
- 4- Copie de la carte de travail ou du certificat de scolarité ou d'inscription le cas échéant
- 5- Copie de la carte d'identité nationale
- 6- Autorisation paternelle pour les mineurs
- 7- Droits de chancellerie
- 8- Carte d'immatriculation consulaire
- 9- Deux formulaires délivrés par le service consulaire

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Présentation du dossier - Examen du dossier - Renouvellement du passeport	-La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée -Les autorités tunisiennes compétentes	- Selon le cas

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Selon le cas

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- 1- Loi n°75-40 du 14 mai 1975 relative aux passeports et documents de voyage
- 2- Les circulaires réglementant la question